

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate — Ouagadougou, le 5 octobre 2026

Facture électronique certifiée : le logiciel burkinabè DOLICO obtient l'attestation de conformité de la Direction générale des impôts

La société DOLICO TECH SARL, éditeur de logiciels installé à Ouagadougou, annonce que son système de facturation d'entreprise DOLICO a obtenu l'attestation de conformité de la Direction générale des impôts (DGI). Les entreprises soumises à la facture électronique certifiée (FEC) disposent ainsi d'une solution homologuée, conçue et développée au Burkina Faso.

Par l'attestation n° DGIBF2026CERT-CD423D64 du 22 juin 2026, la Direction générale des impôts atteste, « après examen approfondi du dossier soumis », que le système de facturation d'entreprise (SFE) DOL-TEC-01, commercialisé sous le nom DOLICO (version 1.0), satisfait aux exigences techniques et réglementaires en vigueur au Burkina Faso.

Délivrée en application de l'arrêté n°0047/MEF/SG/DGI du 05 février 2025 portant modalités de commercialisation des systèmes électroniques certifiés de facturation et des systèmes de facturation d'entreprise, l'attestation autorise DOLICO TECH à commercialiser son logiciel auprès des entreprises.

L'ATTESTATION EN BREF	
Document	Attestation de conformité du système de facturation d'entreprise (SFE)
Numéro	DGIBF2026CERT-CD423D64
Date de délivrance	22 juin 2026, Ouagadougou
Texte de référence	Arrêté n°0047/MEF/SG/DGI du 05 février 2025
Système	DOL-TEC-01 — nom commercial DOLICO — version 1.0
Usage	Pour commercialisation — pays d'origine : Burkina Faso
Titulaire	DOLICO TECH (IFU 00258223H)

Une solution locale pour une réforme nationale

Lancée officiellement le 6 janvier 2026, la facture électronique certifiée impose aux entreprises concernées d'émettre leurs factures au moyen d'un système agréé par l'administration fiscale. Selon le calendrier communiqué par la DGI, la mise en vente des systèmes certifiés a démarré le 7 septembre 2026 pour les grandes entreprises (DGE) et les éditeurs de logiciels. Elle s'étend aux moyennes entreprises (DME) du régime du réel normal le 2 novembre 2026, puis aux autres moyennes entreprises le 1er décembre 2026.

Le logiciel DOLICO s'adresse aux entreprises qui veulent facturer en conformité sans bouleverser leur organisation :

- **Certification automatique** : à la validation, chaque facture est certifiée par le module de contrôle de facturation (MCF) et porte le code QR et les mentions du système électronique certifié de facturation (SECeF).
- **Contrôle des mentions obligatoires** : une facture incomplète est bloquée avant d'être remise au client.

- **Présentation conservée** : l'entreprise garde la forme de ses factures (logo, colonnes, coordonnées bancaires).
- **Raccordement aux logiciels existants** .
- **Une gestion complète** : ventes, stocks, achats et comptabilité SYSCOHADA dans un même logiciel.

« Avec la facture électronique certifiée, chaque entreprise burkinabè doit pouvoir facturer en règle sans changer ses habitudes de travail. Obtenir cette attestation de la DGI, c'est offrir aux entreprises une solution conçue ici, au Burkina Faso, avec un accompagnement de proximité, de l'installation à la formation des équipes. » — **ZOUNGRANA W. Joël, Chef de Projet DOLICO TECH**

Un accompagnement de bout en bout

DOLICO TECH propose aux entreprises concernées un diagnostic gratuit de leur situation. Il est suivi, selon les besoins, de l'installation du logiciel, du raccordement du MCF, de la reprise des modèles de facture, de la formation des équipes et d'une assistance locale, à Ouagadougou et à distance dans tout le pays.

À propos de DOLICO TECH

DOLICO TECH SARL (IFU 00258223H, RCCM BF-OUA-01-2025-B12-01134) est une société burkinabè d'édition et d'intégration de logiciels de gestion. Elle intervient dans la facture électronique certifiée, les progiciels de gestion intégrés (ERP), l'audit et la sécurité des systèmes d'information, le développement sur mesure et l'hébergement web.

CONTACT PRESSE

ZOUNGRANA W. Joël, Chef de Projet DOLICO TECH

Tél. / WhatsApp : +226 57 03 16 16 · Courriel : info@dolico.tech

1200 Logements, 1er étage, immeuble en face de la station OTAM, Ouagadougou — BP 04 8224 Ouaga

<https://dolico.tech/facture-electronique-certifiee-burkina-faso/>

— Fin du communiqué —

ANNEXE — Attestation de conformité délivrée par la DGI

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETIARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous vaincrons

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU SYSTEME DE FACTURATION D'ENTREPRISE (SFE) N° DGIBF2026CERT-CD423D64

La Direction générale des impôts atteste, après examen approfondi du dossier soumis, que le Système de Facturation d'Entreprise (SFE) référencé ci-dessous satisfait aux exigences techniques et réglementaires en vigueur au Burkina Faso.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée au titulaire ci-dessous désigné, lui conférant le droit de commercialiser ou d'utiliser ledit système à titre personnel, conformément aux dispositions de l'arrêté n°0047/MEF/SG/DGI du 05 février 2025 portant modalités de commercialisation des systèmes électroniques certifiés de facturation et des systèmes de facturation d'entreprise.

1. INFORMATIONS SUR LE SYSTEME DE FACTURATION D'ENTREPRISE

Désignation du SFE (ISF)	DOL-TEC-01
Nom commercial du SFE	DOLICO
Version du logiciel	1.0
Usage	Pour commercialisation
Fournisseur / Contribuable	DOLICO TECH
Éditeur / Concepteur	DOLICO
Pays d'origine du SFE	Burkina Faso

2. TITULAIRE DE L'ATTESTATION DE CONFORMITE

Nom de la société	DOLICO TECH
Numéro IFU	00258223H
Numéro RCCM	—
Adresse (téléphone/mail)	76713366/ info@dolico.tech

3. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU TITULAIRE

En vertu de la présente attestation, le titulaire s'engage au respect des obligations figurant à l'annexe ci-dessus citée. Le non-respect de ces obligations expose le titulaire aux sanctions prévues par les textes en vigueur, pouvant aller jusqu'au retrait de la présente attestation.

La présente attestation n'est valable que pour cette version du logiciel et ne peut être cédée à une tierce personne.



Identifiant attest. : CERT-
CD423D64



Fait à Ouagadougou, le 22/06/2025

La Directrice générale des impôts

Eliane T. DJIGUEMDE
Eliane T. DJIGUEMDE
Chevalier de l'Ordre de l'Etaton